

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 12 juillet 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DAC 353** Subvention (13.000 euros) à l'association Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque Medem (10e).

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Maison de la Culture Yiddish-Bibliothèque Medem ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 13.000 euros est attribuée à l'association Maison de la Culture Yiddish-Bibliothèque Medem, 29, rue du Château d'eau, 75010 Paris.  
2021\_ 03222/21001.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**